



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 janvier 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 janvier 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHI à M. SBRAGGIA, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme FELICIAGGI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme NADAL, Mme MASSEI à Mme FALCHI, M. CHAREYRE à Mme OTTAVY, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190128-2019_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019
Affichage : 04/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 janvier 2019
Délibération N°2019/02
Projet de réalisation du Centre d'interprétation de
l'architecture et du patrimoine dans le cadre du label Ville et
Pays d'Art et d'Histoire

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le CIAP a vocation d'inscrire de manière dynamique les patrimoines dans les projets urbains ou territoriaux. Il matérialise, par la présence physique d'un équipement dédié, le rôle qu'entend jouer le patrimoine par rapport aux autres services et équipements d'une collectivité (musée, bibliothèque, office de tourisme...). Ce centre d'interprétation doit être un véritable équipement culturel de proximité, d'une part un centre de ressources et un outil permettant de mieux appréhender la ville et comprendre son évolution, d'autre part un instrument de pédagogie montrant l'enrichissement et l'évolution de la notion de patrimoine. Le CIAP sert également la politique touristique du territoire dans le cadre du développement d'un tourisme raisonné et raisonnable basé sur le postulat du tourisme culturel.

Il s'inscrit dans un environnement comprenant des caractéristiques inhérentes à l'économie, à la géographie, à la démographie ainsi que, bien entendu, à la culture, au patrimoine et à l'urbanisme. Il s'agit donc de mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire en vue de favoriser un développement culturel profitable à tous grâce à un équipement permettant la découverte et la compréhension du patrimoine d'un territoire en présentant les étapes de son évolution. Le CIAP raconte ainsi une histoire définie dans son projet culturel et qu'il est possible de décomposer en six chapitres :

- **Ajaccio et sa géographie**
- **Les temps obscurs, de la Préhistoire à la première implantation génoise**
- **1492, Ajaccio à son premier matin, de l'ère génoise à la conquête française**
- **De Napoléon Bonaparte au cardinal Fesch, entre 1800 et 1850**
- **De Napoléon III à la Première Guerre mondiale, l'âge d'or d'Ajaccio**
- **De la fin de la Première Guerre au XXI^e siècle, un siècle de mutations**

De plus, le projet culturel du CIAP définit également le projet d'aménagement de l'ancienne Maison Elisa dont les volumes seront distribués de la manière suivante :

- **L'accueil (environ 24 m²)**

Depuis le Quai L'herminier, l'entrée se ferait par l'aile Nord pour accéder à l'accueil/boutique et aux autres espaces.

- **La salle multimédia avec la maquette en relief (50 m²)**

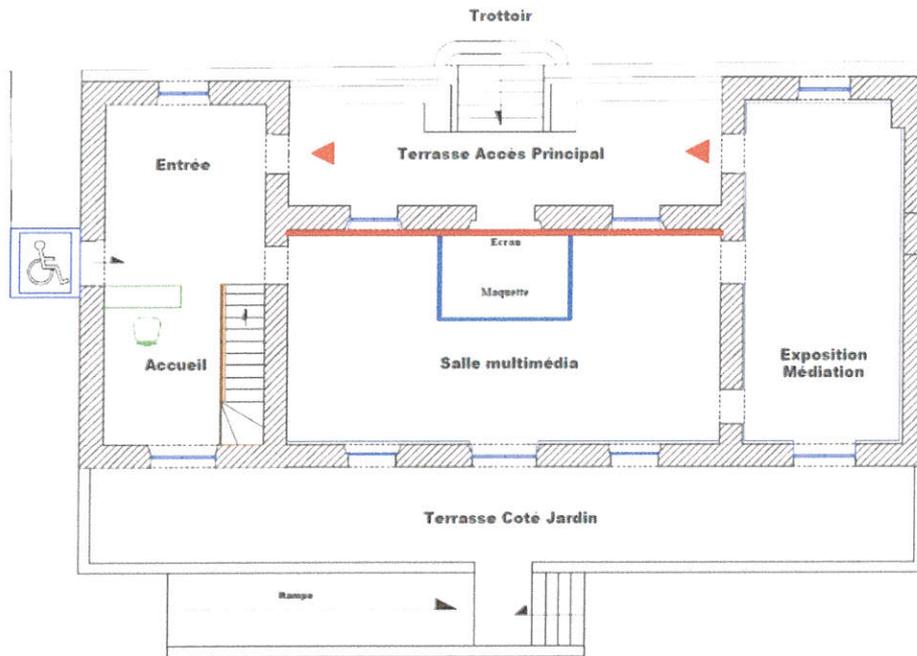
Cette salle sera dédiée aux installations multimédia et à la signalétique expliquant l'évolution du territoire depuis sa conception géomorphologique jusqu'à nos jours.

- **La salle d'exposition et de médiation (environ 28 m²)**

Située dans l'aile Sud, le volume de cette salle convient pour réaliser des expositions « dossier » sur des sujets à approfondir ou d'actualité. Cet espace peut servir de façon flexible aux activités de médiation et à la circulation des visiteurs.

- **La mezzanine (environ 24m²)**

Au-dessus de l'accueil, la mezzanine servira de lieu de stockage de tous les documents et produits dérivés. Le serveur informatique destiné à alimenter les installations multimédia du rez-de-chaussée y sera également positionné.



Projet Rdc

Enfin, les grandes orientations des projets portés par le CIAP ainsi que la qualité des informations patrimoniales qui y seront délivrées seront garanties par un comité de pilotage et un comité scientifique composés de la manière suivante et qu'il sera possible d'enrichir de manière ponctuelle par des personnalités compétentes :

- **Le comité de pilotage :**

- Représentants ville d'Ajaccio

- Monsieur le Maire ou son représentant (monsieur le Premier adjoint)
- Madame l'adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine
- Monsieur l'adjoint délégué à la Mise en valeur du patrimoine napoléonien
- Monsieur l'adjoint délégué au Développement touristique
- Madame l'adjointe déléguée aux Affaires scolaires
- DGS
- DGST
- DGASQP
- DGA Vie scolaire
- Directrice des Patrimoines
- Directrice OIT
- Conservateur des musées de la ville d'Ajaccio
- Animateur du Patrimoine

- Partenaires

- Monsieur le Président du Conseil exécutif de la CdC ou son représentant (madame la Conseillère exécutive Culture)
- Madame la Présidente de l'ATC ou son représentant
- Monsieur le DRAC ou son représentant
- Madame la Rectrice ou son représentant
- Madame la Directrice régionale de la Caisse des dépôts ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Patrimoine de la CdC ou son représentant

- Le comité scientifique

- Philippe Costamagna, conservateur des musées de la ville d'Ajaccio
- Sophie Cueille, conservateur du patrimoine
- Michel-Edouard Nigaglioni, historien de l'art
- Pierre-Jean Campocasso, directeur du patrimoine de la CdC
- Marie-Laure Mattei Mosconi, directrice des patrimoines
- Noély Mégimbir, ABF
- Daniel Istria, archéologue
- Laurent Sévègnes, archéologue
- Pierre Portet, Directeur des Archives Corse-du-Sud
- Antoine-Marie Graziani, professeur des universités
- Jean-Marc Olivesi, directeur de la Maison Bonaparte
- Philippe Perfettini, Animateur du Patrimoine

Enfin, le coût global du projet a été estimé à 600 000 €HT se décomposant comme suit :

Travaux Aménagement : **300 000 €**

Multimédia et matériel : **200 000 €**

Mobilier Signalétique : **100 000 €**

Proposition du plan de financement prévisionnel se décomposant comme suit :

Agence du Tourisme de la Corse (ATC) : **180 000 € (30%) soit 60% de la part Multimédia, Signalétique, mobilier/aménagement**

Collectivité de Corse (CdC) : **150 000 € (25%), soit 50% de la part Travaux**

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : **90 000 € (15%)**

Ville d'Ajaccio : **180 000 € (30%)**

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'obtention du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » en 2012, la Ville d'Ajaccio mène une politique offensive en matière de préservation et de mise en valeur de son patrimoine afin de forger une identité culturelle et de développer une activité économique raisonnable et raisonnée propice à redynamiser le cœur de ville.

D'approuver le projet culturel proposé en annexe,

D'approuver la modification du comité de pilotage et du comité scientifique,
D'approuver les travaux d'aménagement et son plan de financement proposés.

Agence du Tourisme de la Corse (ATC) : **180 000 € (30%)** soit **60%** de la part **Multimédia, Signalétique, mobilier/aménagement**

Collectivité de Corse (CdC) : **150 000 € (25%)**, soit **50%** de la part **Travaux**

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : **90 000 € (15%)**

Ville d'Ajaccio : **180 000 € (30%)**

D'autoriser Monsieur Le Maire à :

- A solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs
- A signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées,
- A signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

Les crédits nécessaires aux travaux d'aménagement seront inscrits sur les budgets 2019.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DÉLIBÉRER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la circulaire du 8 avril 2008 du Ministère de la Culture et Communication relative au réseau des Villes et pays d'art et d'histoire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 janvier 2013 N°2013/22 approuvant la convention du Label Ville d'Art et d'Histoire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 Avril 2015 N°2015/137 approuvant la mise en place du comité de pilotage et du comité scientifique dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2018 N°2018/120 approuvant la participation au dispositif national Action cœur de Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 janvier 2019,

APPROUVE
Par 40 voix pour et
2 abstentions (Mme Grimaldi d'Esdra, M. Leonetti)

le projet culturel proposé en annexe,
la modification du comité de pilotage et du comité scientifique,
les travaux d'aménagement et son plan de financement proposés.

Agence du Tourisme de la Corse (ATC) : **180 000 € (30%)** soit **60%** de la part **Multimédia, Signalétique, mobilier/aménagement**

Collectivité de Corse (CdC) : **150 000 € (25%)**, soit **50%** de la part **Travaux**

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : **90 000 € (15%)**

Ville d' Ajaccio : **180 000 € (30%)**

AUTORISE Monsieur le MAIRE

- A solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs
- A signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées,
- A signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

Les crédits nécessaires aux travaux d'aménagement seront inscrits sur les budgets 2019.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DÉLIBÈRE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI